



DOSSIER DE PRESSE

**La Roche-sur-Yon,
élue capitale
de la biodiversité**

SOMMAIRE

PAGE 1 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAGE 2 UN PLAN D' ACTIONS EN 4 AXES

PAGE 6 UN TRAVAIL PARTENARIAL

PAGE 7 FOCUS SUR 3 PROJETS

PAGE 8 LES CHIFFRES CLEFS



1 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMENT PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ AUJOURD'HUI ?

Pour répondre à cette question, La Roche-sur-Yon s'engage depuis 2016 dans une politique de préservation de la biodiversité qui s'appuie sur la trame verte et bleue* : **pour préserver la biodiversité, il faut préserver les habitats naturels**. C'est pourquoi la Ville a commencé sa démarche par un diagnostic et un travail de cartographie de ses continuités écologiques. Ces derniers ont permis de révéler un patrimoine environnemental très riche : le territoire de la commune se caractérise par la présence d'une très grande diversité d'habitats naturels (haies, mares, boisements, prairies) qui structurent les paysages bocagers.

Pour préserver leurs fonctionnalités écologiques, mais également anticiper le développement urbain (en évaluant ses impacts), un **plan d'actions stratégique** a été mis en place. Il se décline en 4 axes : **la conservation du bocage yonnais, le retour de la nature en ville, l'amélioration de la qualité des eaux de surface et la sensibilisation et la formation aux questions liées à la biodiversité**.

L'engagement de la collectivité a été récompensé en novembre dernier. Le concours « **Capitale Française de la biodiversité** » sur le thème « **Eau et Biodiversité** » a désigné la Ville comme lauréate du concours pour l'année 2021.

Avec ce titre, **La Roche-sur-Yon devient la 10^{ème} Capitale française de la Biodiversité**. Elle succède à la Métropole de Lyon (2019), Besançon (2018), Muttersholtz (2017), Rennes (2016), Strasbourg (2014), Niort (2013), Lille (2012), Montpellier (2011) et Grande-Synthe (2010).

** La trame verte et bleue (TVB) est l'un des projets phares du Grenelle de l'Environnement. Elle vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. La trame verte et bleue doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.*

« La transition écologique et la préservation de la biodiversité constituent une des boussoles de notre action municipale. C'est de notre responsabilité pour les générations futures. »

Luc BOUARD, maire de La Roche-sur-Yon

« Cette récompense vient ici appuyer l'implication de tout un éco-système – services de la Ville, partenaires locaux – qui œuvrent au quotidien sur les questions de biodiversité. C'est aujourd'hui une vraie fierté pour La Roche-sur-Yon d'être reconnue au niveau national. Ce mérite s'est construit autour d'une politique globale qui implique à l'année le grand public autour de sciences participatives et notamment autour du programme Ma Ville Nature. »

Anne AUBIN-SICARD, première adjointe déléguée à la transition écologique et à l'environnement



PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA TRAME VERTE PAR UNE CONSERVATION DU BOCAGE YONNAIS

LES HAIES

Les 750 km de haies sont un des trois éléments du bocage yonnais : elles jouent le rôle de corridor écologique et structure le paysage bocager. Pour renforcer l'identité paysagère, près de 2 km de haies ont été plantés sur différents secteurs publics de la commune. Certaines plantations ont été réalisées par des enfants du groupe scolaire Laënnec et par des élèves du Lycée Nature.

UN PLAN DE GESTION

Le site des Terres Noires est un « hot spot » de biodiversité au sein duquel de nombreux sports sont pratiqués. Un plan de gestion permettant de concilier sport et nature a été bâti en 2018 et les 60 ha ont été labellisés refuge LPO pour la gestion environnementale qui est pratiquée. Quelques actions réalisées : plantations de haies, mise en place de 20 nichoirs à oiseaux ou chauve-souris, écopâturage sur 2 ha, restauration de 2 000 m² de zone humide, création de 2 mares, mise en place d'un panneau d'information présentant les caractéristiques écologiques du site.



Plantation de haies et panneau d'information sur le site des Terres Noires



FAVORISER LE RETOUR DE LA NATURE EN VILLE

L'ÉCOPÂTURAGE

Avec un patrimoine vert croissant, la Ville diversifie les modes d'entretien et privilégie ceux qui respectent l'environnement. Certaines zones en gestion naturelle sont alors entretenues par des moutons à travers un système d'écopâturage mis en place sur des espaces de nature en ville (Alluchon, Rivoli, Perronnière) ou dans les zones d'activité (Belle-place, les Ajoncs...).

LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Depuis 2018, avec le concours de la LPO Vendée et de l'IUT de La Roche-sur-Yon, la Ville étudie l'incidence du mode d'éclairage (12 000 points lumineux) sur la présence et la diversité des chauves-souris. Dans ce cadre, elle met en place des éclairages à LED (faible consommation) orangés dans les secteurs à fort enjeu de biodiversité, comme dans le cadre de la continuité douce actuellement en création entre le Lycée Nature et le quartier de l'Annexe.



Ecopâturage au cimetière de La Peronnière



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE TOUTES LES MASSES D'EAU

L'EFFACEMENT D'OUVRAGES

Les chaussées, digues, vannes et autres ouvrages sur l'Yon nuisent à la qualité du milieu aquatique en abaissant le niveau d'oxygène, en augmentant la température de l'eau et en favorisant les espèces aquatiques envahissantes. Depuis 2017, la Ville a mis en œuvre un vaste programme d'effacement d'ouvrages sur la rivière afin qu'elle retrouve son libre cours, avec une circulation plus aisée des poissons et des sédiments. Ainsi, 6 km de cours d'eau ont retrouvé un fonctionnement naturel entre Alluchon et la Basse-Lardière, soit la totalité de la zone urbaine. Un suivi du bénéfice environnemental est assuré par l'IUT La Roche-sur-Yon.

LES MARES

Comme les haies, les mares font partie du paysage de bocage. On en compte plus de 450 sur la commune. Parmi elles, une cinquantaine se trouvent sur le domaine public et font l'objet d'opération de restauration (gestion de la végétation, curage). D'autres sont créées pour assurer un réseau écologique fonctionnel, favorable aux amphibiens et autres libellules. Les travaux sont réalisés soit par le chantier d'insertion de la Ville, soit par le chantier école du Lycée Nature.



Effacement d'un ouvrage sur le site d'Alluchon - photo avant/après



SENSIBILISER ET FORMER À LA BIODIVERSITÉ

LE SUIVI D'ESPÈCES

Depuis 2003, la Ville et la LPO Vendée mènent un suivi d'espèces caractéristiques du territoire. Parmi elles, on peut citer les chouettes chevêche, les hirondelles, les chiroptères, les moineaux friquet ou encore les amphibiens. Plus globalement, l'ensemble des données naturalistes sont capitalisées dans un observatoire local de la biodiversité et transmis au Museum national d'histoire naturelle pour alimenter la photographie de la biodiversité française.

« MA VILLE NATURE »

La connaissance de la biodiversité ne doit pas être réservée qu'aux experts. C'est pourquoi la Ville organise des sessions d'animation de découverte de la biodiversité. Depuis 2019 notamment, elle met en place le programme « Ma Ville Nature » où plus de 30 animations, conférences, ateliers pratiques sont proposés pour que chacun se réapproprie les enjeux locaux de biodiversité et acquière de nouvelles connaissances via des protocoles de sciences participatives. Chaque année, ces animations rassemblent plus de 1 500 personnes.



Atelier découverte de l'arbre présenté dans le cadre de « Ma Ville Nature »



La Roche-sur-Yon mène depuis plusieurs années un travail poussé d'observatoire de la biodiversité et de la qualité des milieux dans le cadre de plusieurs partenariats. Le suivi de plusieurs espèces (hirondelles, chouette chevêche, chauve-souris...) assuré par la Ligue pour la protection des oiseaux permet de produire et d'actualiser un diagnostic écologique et de disposer d'une connaissance plus fine des effets des pratiques de gestion mises en œuvre par la Ville.

Le département **Génie biologique de l'IUT** a engagé un suivi de la qualité de l'eau de l'Yon, de ses affluents et des mares, ainsi que des inventaires floristiques. **Le lycée Nature** observe un ensemble de vingt mares afin de réaliser un suivi des populations de libellules et de batraciens (triton marbré, rainette verte...). **La Fédération de pêche** apporte son expertise sur les populations de trois espèces indicatrices (anguille, brochet et vandoise). Ce suivi est important pour mesurer l'effet des projets urbains et de l'effacement des ouvrages sur la biodiversité piscicole. Dans les zones retrouvant un courant d'eau naturel, le rétablissement des continuités écologiques a permis de retrouver des populations d'espèces d'eaux vives (gougeons, chevesnes). **La Direction environnement et développement durable de la Ville** participe par ses interventions sur le terrain à la connaissance des espèces et des milieux présents sur le territoire communal (exemple : observation du marquage des loutres sur les cours d'eau).

Grâce à ces collaborations, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite développer un pôle de compétences sur la biodiversité. Ces connaissances permettront à la collectivité de formaliser un **Atlas de la biodiversité*** communale dans les deux prochaines années.

** La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. L'ABC est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, des acteurs du territoire et des citoyens. Ces atlas ont pour objectifs de : sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité, mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés et faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.*



Chantier de végétalisation opéré par les élèves du lycée Nature



DES OASIS EN CŒUR DE VILLE

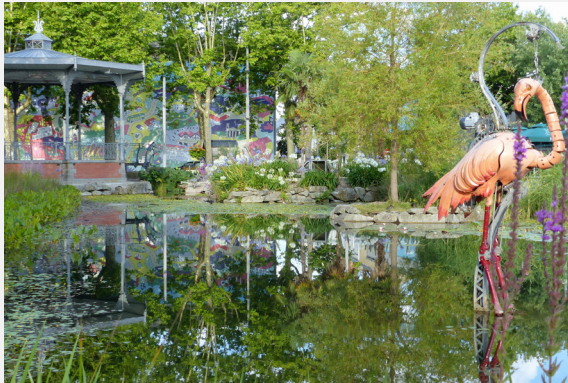
Plusieurs places emblématiques du centre-ville ont fait l'objet d'importants réaménagements voire d'une requalification complète. Napoléon, Simone-Veil, de la Vendée... Ces places autrefois très minérales sont devenues des espaces de repos et de loisirs pour les usagers. En 2021, la Ville a créé un jardin sur la place du Théâtre afin de ramener du végétal en centre-ville et de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité.

UNE FRAYÈRE POUR LES BROCHETS

Les effacements d'ouvrages sur l'Yon ont nécessité des travaux complémentaires, comme la réhabilitation de l'ancien plan d'eau de Renou. Les aménagements réalisés ont eu pour objectif de créer une frayère (zone de reproduction) à poissons de 300 m², réalisée en concertation avec la Fédération de Pêche de Vendée, et une zone d'expansion des eaux en cas de crue. La reconnexion de la zone humide à l'Yon fait de Renou un lieu propice pour le brochet, qui affectionne particulièrement les zones végétalisées et peu turbulentes pour sa période de reproduction et le développement des jeunes poissons. La zone humide permet également un déversement des eaux de l'Yon, en cas de fortes précipitations et de crues, et atténue les risques d'inondations. En revanche, lors de périodes plus sèches, la zone humide joue son rôle d'éponge et libère l'eau emmagasinée durant l'hiver.

LA VALLÉE DE LA TRÉZANNE

Dans le cadre du plan biodiversité de La Roche-sur-Yon et du partenariat entre son agglomération et la Chambre d'agriculture de Vendée, la Ville a aménagé le fond de vallée de la Trézanne. Les travaux réalisés en 2018 et 2019 ont permis de valoriser la continuité douce et de reconstituer le maillage bocager. Ils ont notamment consisté à recréer une haie de 200 mètres de long avec des végétaux locaux (cornouiller, prunellier, chêne, charme, noisetier) fournis par la Chambre d'agriculture et plantés par le chantier collectif de la Ville. Trois mares ont également été créées, alimentées par les eaux de drainage des parcelles situées sur la rive droite de la rivière. Le GAEC de la Trézanne a apporté sa connaissance des sols pour le bon positionnement des mares afin qu'elles jouent un rôle d'amélioration de la qualité de l'eau et d'accueil de la biodiversité.



La place Napoléon et le jardin éphémère situé place du Théâtre



500 HA DE ZONES BOISÉES

750 KM DE HAIES

550 ZONES HUMIDES

1200 HECTARES
DE PRAIRIES
PERMANENTES

460 MARES DONT
70 SUR LE DOMAINE PUBLIC

550 HECTARES
D'ESPACES DE NATURE EN VILLE





CONTACT PRESSE

Malvina SIRISAWAT
02 51 47 48 02 - 06 80 76 43 51
malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

